



Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑲ Numéro de la demande: 1326/90

⑳ Date de dépôt: 19.04.1990

㉔ Brevet délivré le: 15.12.1993

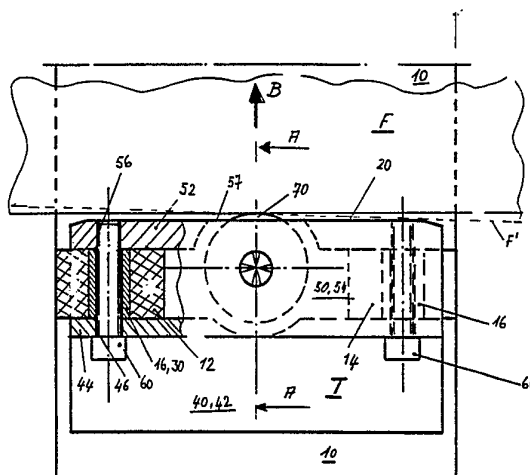
④⑤ Fascicule du brevet
publié le: 15.12.1993

⑦③ Titulaire(s):
Bobst S.A., Lausanne

⑦② Inventeur(s):
Godi, Claude André, Cheseaux-sur-Lausanne

⑤④ Dispositif de registre par taquage longitudinal et latéral de feuille dans une machine de production d'emballages.

⑤⑦ Le dispositif comprend des taquets (T) de taquage longitudinal, montés chacun sur une courroie (10) et destinés à venir en appui avec le bord amont d'une feuille (F) pour la pousser dans la direction de la machine, comprend une surface d'appui (20) de laquelle émerge une légère portion d'un galet (70) destiné à diminuer le frottement entre le taquet (T) et la feuille (F) lors de son déplacement transversal en direction de la règle de taquage latéral.



Description

La présente invention concerne un dispositif de registre par taquage longitudinal et latéral de feuille dans une machine de production d'emballages dans laquelle les feuilles sont successivement prises d'une pile et amenées à plat en direction d'une station suivante de travail telle que découpage ou impression de la machine de production d'emballages.

Lors de la production d'emballages, par exemple en carton ondulé, des feuilles sont prises d'une pile et amenées individuellement dans une station suivante de travail, par exemple de découpage et/ou de formage.

Une façon de réaliser le transport de chaque feuille successive, depuis la pile jusqu'à la station de travail, consiste à pousser la feuille à l'aide de deux taquets mobiles prenant appui contre le bord arrière – ou amont – de la feuille, ces taquets arrière étant montés chacun sur une courroie crantée sans fin. Toutefois, étant donné qu'il est difficile de centrer la pile de feuilles sur l'axe central longitudinal de la machine, les feuilles transitent, entre la pile et la station de travail, au travers d'une station dite de registre – ou taquage latéral qui a donc pour fonction de positionner transversalement, c'est-à-dire perpendiculairement au sens de déplacement, chaque feuille successive de manière à ce qu'elle occupe la position souhaitée par rapport aux outils de travail de la station qui suit. Dans ce but, la station de taquage comprend, sur au moins un côté latéral, une règle de référence ou de taquage contre laquelle le bord latéral correspondant de la feuille en mouvement vient buter. La règle de taquage possède donc une surface de guidage parallèle au déplacement de la feuille, c'est-à-dire à l'axe longitudinal de la machine, et peut être transversalement positionnée. Le déplacement transversal de la feuille, pour l'amener au contact de la règle de taquage, est généralement obtenu au moyen de galets – libres ou entraînés – dits inclinés, c'est-à-dire dont la vitesse de rotation périphérique à une composante transversale, et en contact avec la face supérieure de la feuille.

Etant donné que, jusqu'à ce jour, chaque taquet arrière prend appui sur le bord de la feuille au moyen d'une surface de contact lisse, perpendiculaire au déplacement de la feuille, il s'est avéré qu'à l'instant où ce taquet, entraîné en mouvement par la courroie, vient buter contre le carton, la force de frottement à leur point de contact entraîne les inconvénients suivants, à savoir:

- un léger déplacement transversal de la courroie dont un bord latéral vient ainsi frotter relativement fortement contre son guidage latéral correspondant; étant donné la haute vitesse de déplacement de la courroie (300 m/minute), ce frottement entraîne une usure et une détérioration rapide de la courroie, et donc son remplacement;

- un déséquilibre en position de la feuille; en effet, étant donné que le déplacement transversal de taquage peut aller, par exemple, jusqu'à 15 mm, l'action combinée des forces de frottement au niveau des taquets arrière et des galets inclinés, provoque une sorte de rotation de la feuille sur elle-

même, rotation qui, bien sûr, est préjudiciable à la suite des opérations puisqu'elle s'oppose à un correct taquage latéral.

La présente invention a donc pour but de réaliser un dispositif de registre par taquage qui évite les risques mentionnés ci-dessus, c'est à dire dans laquelle les taquets arrière assurent un taquage ou positionnement longitudinal correct de la feuille sans introduire des forces perturbatrices du taquage latéral.

Ce but est atteint grâce à un dispositif selon la revendication 1.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront du mode d'exécution d'un exemple de réalisation décrit ci-après en vue d'en faciliter la compréhension et en référence au dessin annexé dans lequel:

- la fig. 1 montre une vue de dessus, en coupe partielle, d'une portion de courroie munie d'un taquet arrière utilisé dans une station de registre par taquage; et

- la fig. 2 est une vue en coupe selon A-A de la fig. 1.

Une station de registre par taquage comprend, de façon connue, au moins deux courroies 10 parallèles l'une par rapport à l'autre et formant chacune une boucle fermée. Sur la courroie 10 sont montés, régulièrement espacés, des taquets T (dont un seul est représenté dans la fig. 1) possédant chacun une surface 20 destinée à venir en appui contre le bord arrière ou amont d'une feuille F. La courroie est entraînée de façon connue et en synchronisme avec les autres mouvements de la machine, de façon à ce que le taquet arrière T puisse réaliser le positionnement de la feuille en mouvement dans le sens B de l'axe de la machine.

Chaque taquet arrière T comprend deux blocs parallélépipédiques 12, 14 identiques et transversalement espacés sur la courroie 10. Ces deux blocs 12, 14 sont en polyuréthane et fixé par vulcanisation sur le côté opposé et le long d'une dent 24 de la courroie crantée 10. Chaque bloc 12, 14 est muni d'un alésage 16 orienté dans le sens de la courroie et dans lequel est introduit une douille métallique 30 dont la longueur est légèrement inférieure à celle de l'alésage 16. Le taquet T comprend une première équerre métallique 50 dont une première aile 52, formant la surface d'appui 20, vient en contact avec la face avant ou aval de chaque bloc 12 et dont une seconde aile 54 vient en contact avec la face supérieure des blocs 12, 14. Le taquet T comprend aussi une deuxième équerre métallique 40 dont une première aile 42 est en contact avec la courroie 10 et dont la seconde aile 44 est en contact avec la face des deux blocs 12, 14 opposée à la face d'appui 20, la hauteur de la seconde aile 44 étant légèrement inférieure à celle des blocs 12, 14. Les deux équerres 40, 50, qui s'étendent à peu près sur toute la largeur de la courroie 10, sont munies de deux trous 46, respectivement deux taraudages 56, de manière à ce qu'il soit possible, à l'aide de deux vis 60 dont chacune traverse le trou 46, la douille 16 et dont l'extrémité

est en prise avec le taraudage 56, de fixer, à la manière d'une pince, les deux équerres 40, 50 sur les deux blocs 12, 14. Il est à remarquer que l'aile 42 de la deuxième équerre 40 a pour fonction de répartir, sur une plus grande surface de la courroie 10, la force résultant d'un basculement du taquet T provoqué par l'action d'une feuille F sur la face d'appui 20.

L'aile supérieure 54 de la première équerre 50 est munie en son centre d'un orifice 58 perpendiculaire à la courroie 10 et dans lequel est monté rivé l'axe 72 d'un galet libre 70. La dimension et la disposition des deux blocs 12, 14, des deux équerres 40, 50 et du galet 70 sont telles que ce dernier peut prendre place dans l'espace situé entre la courroie 10 et l'aile supérieure 54 de la deuxième équerre 50, l'aile 52 de cette dernière étant munie d'une ouverture 57 par laquelle une légère portion de la périphérie du galet 70 émerge hors de la surface d'appui 20 sur environ 1 mm.

Des fig. 1 et 2, il est aisé de voir que le galet 70 va annuler ou tout au moins fortement diminuer les forces de frottement entre le taquet T et la feuille F, forces qui ont donc l'inconvénient de s'opposer à un déplacement transversal de cette dernière, c'est-à-dire perpendiculairement au sens de déplacement B. De plus, de façon surprenante, même si la surface d'appui 20 n'est pas exactement perpendiculaire au bord amont du carton F, comme cela est représenté en traits discontinus F' dans la fig. 1, le galet 70 garde toujours toute son efficacité.

D'autre part, il s'est avéré que, même si le galet 70 entraîne, du fait qu'il va légèrement s'enfoncer – à cause de sa surface d'appui relativement réduite – à l'intérieur du bord de la feuille F, une certaine indétermination ou imprécision du taquage ou positionnement de la feuille selon l'axe de la machine, cette imprécision est largement compensée par la facilité et la sûreté que le galet 70 apporte dans le déplacement transversal de la feuille pour le taquage latéral.

Il est évident que de nombreuses modifications peuvent être faites au mode de réalisation décrit ci-dessus sans sortir du cadre de l'invention. Ainsi, par exemple, des vis ou des rivets peuvent être utilisés pour fixer les deux blocs 12, 14 à la courroie 10. Des chaînes sans fin peuvent être utilisées à la place des courroies 10.

Revendications

1. Dispositif de registre par taquage longitudinal et latéral de feuille dans une machine de production d'emballages dans laquelle les feuilles sont successivement prises d'une pile et amenées à plat en direction d'une station suivante de travail tel que découpage ou impression, ledit dispositif étant disposé entre la pile et la machine de travail, et comprenant:

– au moins un taquet mobile (T) monté sur une courroie crantée (10) à boucle fermée, et muni d'une surface d'appui (20) destinée à prendre appui contre le bord amont de la feuille (F) pour pousser et positionner cette dernière dans le sens de l'axe longitudinal de la machine de travail;

– des moyens pour entraîner la feuille (F) dans une direction perpendiculaire à l'axe de la machine en vue de réaliser son taquage latéral; et
– une règle de taquage latéral;

5 caractérisé en ce que le taquet (T) comprend au moins un galet (70) dont l'axe de rotation est situé perpendiculairement à la feuille (F) et dont une portion de sa périphérie émerge hors de la surface d'appui (20) et est destinée à venir en appui contre le bord amont de la feuille (F).

10 2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel le taquet (T) comprend au moins un bloc parallélépipédique (12 et/ou 14) en polyuréthane ou similaire, fixé par vulcanisation sur la courroie (10), caractérisé en ce que le taquet (T) comprend une première équerre (50) transversalement fixée, à l'aide de vis (60), au bloc (12, 14) et comprenant deux ailes (52, 54) dont une (52) s'étendant essentiellement perpendiculairement à la courroie (10), forme la surface d'appui (20) et dont l'autre (54) s'étendant parallèlement à la courroie (10), est munie d'un orifice (58) dans lequel est monté l'axe (72) du galet (70), l'aile (52) qui forme la surface d'appui (20) étant munie d'une ouverture (57) par laquelle ladite portion du galet (70) peut émerger.

25 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le taquet (T) comprend une deuxième équerre (40) transversalement fixée à l'aide de vis (60) au bloc (12 et/ou 14) et comprenant deux ailes (42, 44) dont une (44) est en contact avec une face du bloc (12, 14) opposée à la surface d'appui (20) et dont l'autre (42) est en contact avec la courroie (10).

30 4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le taquet (T) comprend deux blocs (12, 14) fixés sur chaque côté latéral de la courroie (10) et entre lesquels est situé le galet (70), la fixation des deux équerres (40, 50), à l'aide des vis (60), étant telle que les équerres (40, 50) sont pressées l'une en direction de l'autre et à l'encontre de la face correspondante des blocs (12, 14).

40 5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que chaque bloc (12, 14) est muni d'un trou (16) dans lequel est introduite une douille métallique (30), chaque vis (60) traverse successivement un trou (46) d'une première équerre (42) et la douille (30), son extrémité étant en prise avec un taraudage (56) réalisé dans la seconde équerre (50).

50 6. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que l'axe (72) du galet (70) est monté rivé dans l'orifice (58) de la seconde équerre (50).

55 7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le galet (70) émerge d'environ 1 mm par rapport à la surface d'appui (20).

60 8. Dispositif de registre selon la revendication 1, comprenant une surface (20) destinée à venir en appui contre le bord amont d'une feuille pour pousser cette dernière dans la direction de l'axe de la machine, caractérisé en ce que il comprend un galet (70) dont une portion de la périphérie émerge hors de la surface d'appui (20) et est destinée à venir en appui contre le bord amont de la feuille.

65

Fig. 1

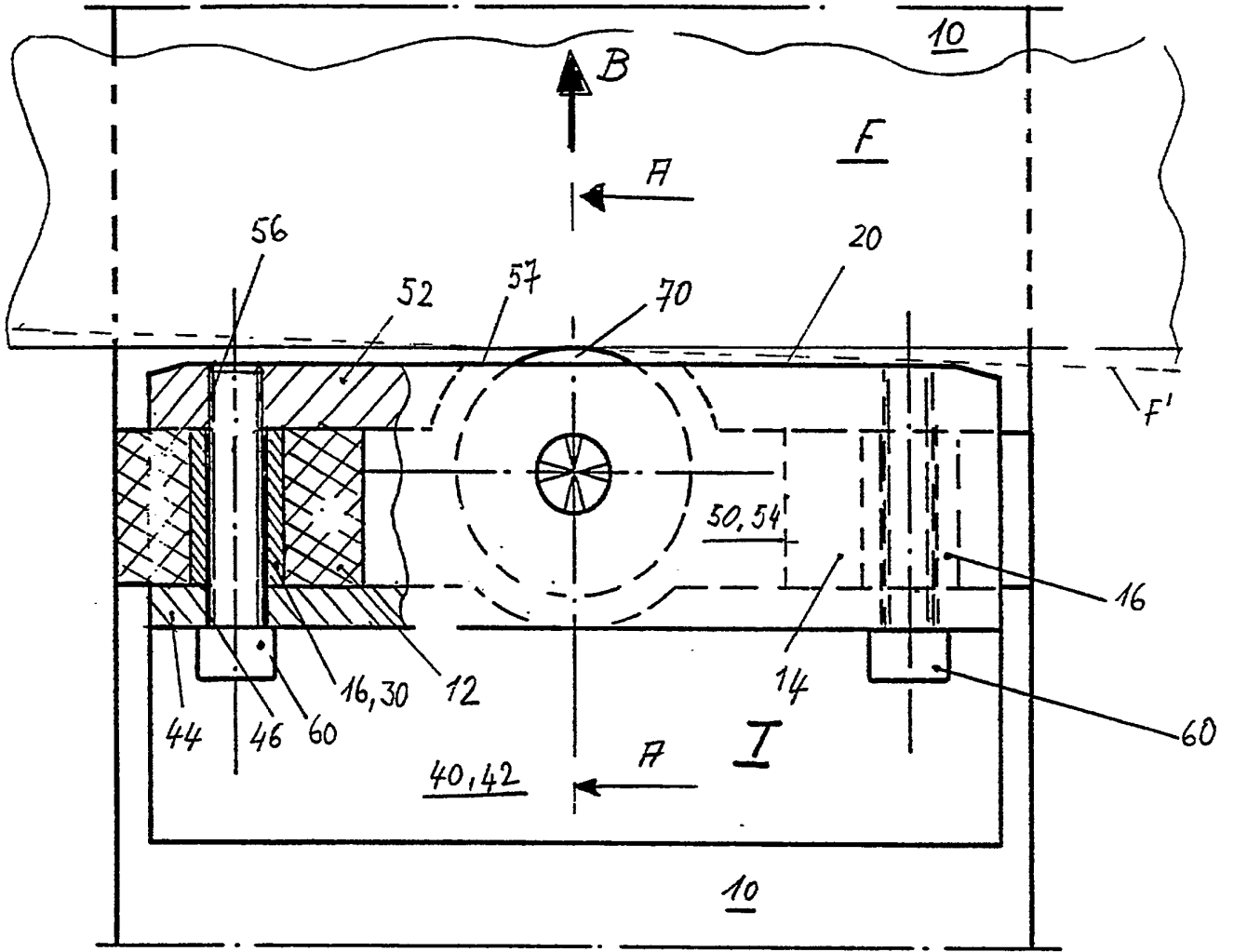


Fig. 2

